Image not found or type unknown

LIQUIDATION JUDICIAIRE ET AGO

Par **LEELOO37**, le **01/03/2016** à **14:05**

Bonjour,

La société dont j'étais le Président ayant été mise en liquidation judiciaire en Janvier 2016, suis-je obligé de convoquer l'assemblée générale annuelle pour approbation des comptes (nous avions un délai jusqu'à fin Mars 2016 pour le faire)?
Sinon, le liquidateur doit-il le faire?

Merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés